



PROVENCE BLEUE IMMOBILIER – SARL au capital de 7 650,00 euros -
 RCS AIX444688725 - Siège social : 75 avenue de la Côte Bleue 13960
 SAUSSET LES PINS – Tel : 04.42.13.24.40 - Email : hbadet@laforet.com –
 TVA intracommunautaire : FR6444468872500019 - Carte professionnelle (T+G)
 n°CPI 1310 2016 000 006 980 délivrée par la CCI de Marseille 13000, Marseille
 Provence - Garantie gestion CEGC - 110 000 euros - 16 rue Hoche Tour kupka
 B TSA 39999 92919 LA DEFENSE CEDEX
 Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Barème à compter du 01/01/2020

VENTES (Les honoraires prévus pour la vente incombent au vendeur ; l'agence peut cependant établir de façon exceptionnelle un mandat de vente avec des honoraires à la charge de l'acquéreur)

Honoraires de transaction sur Immeuble

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 100 000 €	7500 €	9000 €
De 100 001€ à 150 000€	6,66%	8%
De 150 001 € à 350 000 €	5.83 %	7 %
De 350 001 € à 800 000 €	5 %	6 %
Supérieur à 800 001 €	4.17 %	5 %

Autres honoraires de transaction

Désignation	Pourcentage HT	Pourcentage TTC	Minimum perçu
Cession de bail et fonds de commerce, vente de terrain, viager, locaux commerciaux	8.33 %	10 %	10 000 € TTC
Garage et place parking	20.83 %	25 %	2 000 € TTC
Immeubles meublés	10 %	12 %	-

Avis de valeur écrit : 100 € TTC

LOCATIONS

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Rémunération	Part du bailleur	Part du locataire
Entremise – négociation	150 €	0 €
Visite, constitution dossier et rédaction du bail	8 € par m ² habitable	8 € par m ² habitable
Etat des lieux	3 € par m ² habitable	3 € par m ² habitable

Honoraires pour les autres baux

Type	Rémunération	Répartition
Meublés	1 mois de loyer hors charges TTC	à la charge du locataire
Professionnels, commerciaux	1 mois de loyer hors charges TTC	à la charge du locataire

GERANCE LOCATIVE

8,40 % TTC maximum du montant des loyers, charges, indemnités d'assurance et indemnités d'occupation, encaissés par le mandataire pour le compte du mandant.

Assurance loyers-impayés optionnelle : 2,90 % TTC du montant du loyer mensuel charges comprises